

Annexe 1 Calendrier du dispositif

1	Candidature pour une entrée en détachement	Du 21 novembre au 21 décembre 2025 inclus
	Les fonctionnaires de catégorie A déposent leur candidature dans l'application PEGASE, en joignant les pièces justificatives demandées ainsi que l'annexe 6 avec le visa de son supérieur hiérarchique <u>Pour les personnels enseignants du 2nd degré, d'éducation PsyEn, les personnels ATSS :</u> le recteur de l'académie dont ils relèvent <u>Pour les enseignants du 1^{er} degré :</u> le DASEN du département dont ils relèvent <u>Les fonctionnaires exerçant dans un autre ministère ou autre fonction publique :</u> le supérieur hiérarchique ou l'autorité de gestion compétente Point de vigilance : L'annexe 6 avec l'avis du supérieur hiérarchique doit être déposée sur l'application PEGASE jusqu'au 18 février 2026.	
2	Etude des candidatures	Du 5 janvier au 6 février 2026
	Les DSDEN (1 ^{er} degré) et Rectorat (2 nd degré), étudient la recevabilité des candidatures, recueillent l'avis des corps d'inspection et organise la commission académique.	
3	Transmission des demandes d'entrée en détachement	Le 20 février 2026 au plus tard
	Les services académiques transmettent les demandes avec un avis favorable du recteur, à la DGRH.	
4	Transmission des demandes intégrations, maintien	Le 30 avril 2026 au plus tard
	Les services académiques transmettent les demandes de maintien, de renouvellement et fin de détachement ou d'intégration dans le corps d'accueil.	
5	Décisions ministérielles	A partir du 18 mai 2026
	La DGRH communique au rectorat les décisions ministérielles. Pour le 1^{er} degré, les DSDEN transmettent les décisions ministérielles et les arrêtés. Pour le 2nd degré, la cellule RH de la DPE transmet les décisions ministérielles et les arrêtés.	
6	Affectation	A partir du 15 juillet 2026
	Les services académiques communiquent à l'agent son lieu d'affectation pour l'année scolaire 2026-2027.	
7	Début du détachement	Le 1^{er} septembre 2026
	Le détachement débute au 1 ^{er} septembre 2026.	